



Vice caché voiture occasion particulier

Par **alf61100_old**, le **07/06/2007 à 19:32**

Bonjour.
J'ai acheté une renault safrane le 25/05/2007 à un particulier.
Lors de l'essai du véhicule je n'ai décelé aucun problème alors que celui-ci était sur la réserve.
Après avoir conclu la transaction, je suis rentré chez moi.
Lorsque j'ai fait le plein de carburant, une forte odeur a envahi l'habitacle.
J'ai donc emmené la voiture chez un garagiste, qui après moult recherches a trouvé le problème, soit une fuite au dessus du réservoir.
D'après le garagiste, la panne ne serait pas récente et donc le vendeur connaissait la panne.
Quels sont les recours ?
Merci.

Par **Jurigaby**, le **08/06/2007 à 22:20**

Bonjour.
Vous disposez d'une action en garantie des vices cachés fondée sur les articles 1643 et suivants du code civil, à faire valoir devant le juge de proximité ou le tribunal d'instance.